Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-DP_2026_011B-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_011

Décision du Président
DP_2026_011 - Maison de santé - Rénovation de la régulation du plancher chauffant

Le Président,

Considérant les disparités importantes de température au sein de la maison de santé de Louvigné-du-Désert ;

Considérant l'audit technique du plancher chauffant réalisé le 22 septembre 2025 et ayant permis d'identifier l'origine des dysfonctionnements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil d'Agglomération en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** l'offre de *CM Service* pour procéder à la rénovation de la régulation du plancher chauffant de la maison de santé de Louvigné-du-Désert ;

Article 2 – **D'ACCEPTER** cette prestation pour un coût de 7 953,20 € HT, soit 9 543,84 € TTC ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 26/01/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué
Louis PAUTREL

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION